

Commune de HAUT-BOCAGE
Séance du Conseil Municipal du 13 mars 2023

Le 13 mars 2023, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de HAUT-BOCAGE, régulièrement convoqué, s'est réuni, à la salle socioculturelle de Givarlais, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LAPRUGNE, Maire de la Commune de HAUT-BOCAGE, suite à la convocation du 06 mars 2023.

Présents : Isabelle DECOUERE, Michel DESCLOUX Yves GAUDIN, Thierry GENEAU DE LAMARLIERE, Caroline JEAN, Geneviève LACHASSAGNE, Jean-Michel LAPRUGNE, Cyril LARIVAUD, Véronique MASSERET, Arnaud PAULUS,

Absentes excusées avec pouvoir : Gaëlle BOUDRON pouvoir à Yves GAUDIN – Marien MICHAUD pouvoir à Thierry DE LAMARLIERE, Sylvie THEVENIN pouvoir à Jean-Michel LAPRUGNE

Absents excusés : Jonathan CANCRE, Nathalie CHAUVET, Guy TRIBOULET

Absents : Ludovic MULLER, Virginie THEBAUD

Secrétaire de séance : Isabelle DECOUERE

ORDRE DU JOUR :

Lecture par M. le Maire et approbation à l'unanimité du compte rendu de Conseil Municipal du 13 février 2023.

20230313015 –Vote du Compte Administratif 2021-budget commune de Haut-Bocage

L'assemblée délibérante, sous la présidence de M. Yves GAUDIN, vote du compte administratif 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses :

Prévus :	2 402 561,48
Réalisé :	844 524,91
Restes à réaliser :	277 371,86

Recettes :

Prévus :	2 402 561,48
Réalisé :	640 792,60
Restes à réaliser :	330 370,00

Fonctionnement

Dépenses :

Prévus :	1 322 895,98
Réalisé :	814 372,93
Reste à réaliser :	0,00

Recettes :

Prévus :	1 322 895,98
Réalisé :	1 369 541,38
Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-203 732,31
Fonctionnement :	555 168,45
Résultat global :	351 436,14

20230313016 – Vote du compte de Gestion 2022 commune de Haut-Bocage :

M. le Maire expose au conseil municipal que le compte de gestion 2022 est établi par la Trésorière de Montluçon à la clôture de l'exercice.

Le compte de gestion est soumis ensuite en même temps que le compte administratif au vote.

Statuant sur les comptes 2022, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote, à l'unanimité, le compte de gestion 2022.

20231303017 – Affectation des résultats 2022-budget commune de Haut-Bocage :

Le Conseil Municipal de Haut-Bocage

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

Statuant sur l'affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

-un excédent de fonctionnement de :	283 054,47
-un excédent reporté de :	272 113,98
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	555 168,45

-un déficit d'investissement de :	203 732,31
-un excédent des restes à réaliser de :	59 998,14

Soit un besoin de financement de 150 734,17

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCEDENT	555 168,45
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	150 734,17
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	404 434,38

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORT2(001) : DEFICIT	203 732,31
--	------------

20220313018 2022 – Vote du compte administratif 2022-service assainissement :

L'assemblée délibérante, sous la présidence de M. Yves GAUDIN, vote du compte administratif 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses :

Prévus :	7 711,33
Réalisé :	7 650,56
Restes à réaliser :	0,00

Recettes :

Prévus :	7 711,33
Réalisé :	7 769,27
Restes à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses :

Prévus :	18 976,11
Réalisé :	8 402,75
Reste à réaliser :	0,00

Recettes :

Prévus :	18 976,11
Réalisé :	18 210,71
Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	118,71
Fonctionnement :	9 807,96
Résultat global :	9 926,67

20230313019 – Vote du compte de Gestion 2022 service assainissement :

M. le Maire expose au conseil municipal que le compte de gestion assainissement 2022 est établi par la Trésorerie de Montluçon à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est soumis ensuite, à l'assemblée délibérante, en même temps que le compte administratif.

Le conseil municipal statuant sur les comptes 2022, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote, à l'unanimité, le compte de gestion 2022 assainissement.

20231303020 – Affectation des résultats 2022-budget assainissement :

Le Conseil Municipal de Haut-Bocage

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

Statuant sur l'affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

-un excédent de fonctionnement de :	2 858,18
-un excédent reporté de :	6 949,78
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	9 807,96

-un excédent d'investissement de :	118,71
-un déficit des restes à réaliser de :	0,00

Soit un excédent de financement de 118,71
DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCEDENT	9 807,96
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0,00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	9 807,96
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORT2(001) : DEFICIT	118,71

2023130321 – Acquisition d'un godet pour Givarlais :

Monsieur le Maire délégué de Givarlais informe les membres du conseil municipal, qu'il faut acheter un godet arrière pour le tracteur communal.

M. LAPRUGNE présente le devis de l'entreprise METROT qui s'élève à 3440.00€HT.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, accepte le devis pour l'achat d'un godet pour un montant de de 3 440.00€HT (4 128.00€TTC), auprès de l'entreprise METROT, et autorise M. LAPRUGNE à le signer.

Cette somme sera inscrite en section d'investissement au budget 2023.

20231303022 - Investissement pour le RPI Givarlais, Maillet, Nassigny, Reugny (école de Nassigny) :

Monsieur le Maire délégué de Givarlais informe les membres du conseil municipal, que l'école de Nassigny souhaite acheter du matériel et des jeux.

Selon les devis fournis par la commune de Nassigny, ces achats comprennent :

-5 bancs : 589.50€HT (707.40€TTC)

-1 jeu Octoplay géant : 235.60€HT (299€TTC)

-1 Snake : 249.17€HT (299€TTC)

Soit un total de 1074.27€HT (1289.12€TTC), dont une quote-part de 537.14€HT pour la commune de Haut-Bocage.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, accepte les devis pour l'achat de matériel et jeux pour l'école de Nassigny pour un montant de 537.14€HT (644.56€TTC), pour la commune de Haut-Bocage.

Petit investissement pour Louroux-Hodement :

Monsieur le Maire délégué de Louroux-Hodement informe les membres du conseil municipal, qu'il faut investir dans du petit matériel pour les services techniques.

Entre autres :

-Une pompe thermique afin de puiser de l'eau dans la carrière : 248€

-Une cuve à eau : 112€ HT

Mme MASSERET propose d'installer un récupérateur d'eau de gouttières à l'atelier municipal et à la salle des lardons.

-Une benne 3 points arrière qui s'adapte sur le tracteur communal : 810.00€HT (devis agro 2000), en remplacement de la benne actuelle très usagée.

-Un combiné multi systèmes équipé d'un taille-haie et d'une élagueuse (ref Combi Stihl km131R) : 1195.31€HT soit 1434.38€TTC (devis atelier motoculture 03 à Hérisson).

M. De LAMARLIERE, présente le devis de M. Brousse, électricien, pour effectuer une mise aux normes du tableau électrique de la salle polyvalente de Louroux-Hodement
Celui-ci s'élève à 1 189,92€HT.

Tous ces investissements sont validés par le conseil municipal.

L'épicier a sollicité M. le Maire délégué pour l'installation d'un défibrillateur à proximité de sa boutique.

Actuellement le défibrillateur de Louroux-Hodement est installé à côté de la salle polyvalente. Il n'est peut-être pas nécessaire d'avoir 2 défibrillateurs à moins de 2 minutes l'un de l'autre. La solution serait peut-être de le changer de place. Contact sera pris auprès de l'entreprise « Restenvie », s'il est possible de le changer de place, et le coût de cette intervention via l'électricien qui l'avait installé.

Un devis va être demandé à M. Brousse, électricien, une décision sera prise après réflexion.

QUESTIONS DIVERSES

Mme Véronique MASSERET fait un point sur la fréquentation des centres de loisirs présents sur notre territoire.

En 2022, 222 enfants ont fréquenté le centre de loisirs de Vaux dont 7 enfants de Haut-Bocage. En ce qui concerne la fréquentation des mercredis, toujours en 2022 il y a 142 enfants dont 4 de Haut-Bocage.

Pendant les grandes vacances, le centre de loisirs de Vallon En-Sully a proposé un camp de vacances. 7 enfants de Haut-Bocage y ont participé.

A noter, qu'il y a de plus en plus d'enfants en bas âge (3, 4 ans) en accueil les mercredis.

Il y a une hausse générale de la fréquentation de ces centres de loisirs. Entre autres par les enfants de la Com Com Val de Cher (313 enfants en 2022 216 enfants, en 2021 199 enfants et en 2019 188 enfants)

Il faut donc continuer à promouvoir les activités proposées.

Mme MASSERET rajoute qu'il y a actuellement 27 assistantes maternelles sur le territoire de la communauté de commune du val de Cher. Ce qui est relativement peu.

Un point est fait sur l'avenir des écoles du secteur.

Les écoles du RPI Givarlais, Maillet, Nassigny et Reugny ne subiront pas de fermetures de classe pour la prochaine rentrée scolaire 2023-2024.

Il y a une augmentation des effectifs qui est prévue dans les années à venir.

Les écoles du SIRP Hérisson, Louroux-Hodement, Venas ont reçues un mail de l'inspectrice de l'éducation nationale indiquant que la mesure de la nouvelle carte scolaire comprenant le SIRP, sera présentée au CDEN du 17 mars 2023.

M. De LAMARLIERE, Maire délégué de Louroux-Hodement, et Président du SIRP a assisté à une réunion à ce sujet avec la nouvelle Préfète, mais sans résultat positif.

M. le Maire délégué regrette le peu d'échanges entre l'inspection académique et les élus, ainsi que le peu de concertation avec les élus départementaux.

Mme MASSERET indique qu'au regard de l'inspection académique, seuls les effectifs sont pris en compte.

Elle regrette également cette méthode.

Fin de la séance à 22h50

La prochaine réunion est prévue le mercredi 12 avril 2023, à Louroux-Hodement